

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-537688

33/79



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2226 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL HAHZI MY Ahmed

Date de naissance : 21/05/1971

Adresse : 91 rue 50 Hay Mandarona

APN chock epas

Tél. : 0660548528 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

الدكتور شاهي عبد الرحيم
أمراض القلب والشرايين
Dr. CHAHI Abderrahim
Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Angle Bd. Panoramique et Bd. 2
Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 - 1^{er} Etg
Casablanca Tél. : 05 22 52 05 05
NPPE 091017202

Date de consultation : 17 JUIN 2020

Nom et prénom du malade : EL HAZI M'hamed Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 27.11.2020

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 19/07/2020 CASA Le : 17/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 JUIN 2020	2020	2020	2020	INPE 091017202 دكتور شاهي عبد الرحيم أميررضي القطب والشرايين Dr. CHAHJ Abdeighani Maladies du Coeur et des Vaisseaux Boulevard Panoramique et Bd. 2 Boulevard Andalous à Rue 14 N° 1 - 1 ^{er} Etage Casablanca - Tél : 05 22 52 05 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
101, Bd El Oued Boulevard Andalous à Rue 14 Casablanca - Tél : 05 22 52 82 53 Dr. CHAHJ	17/07/20	696.70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

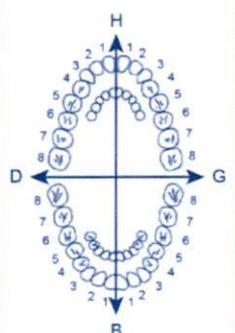
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

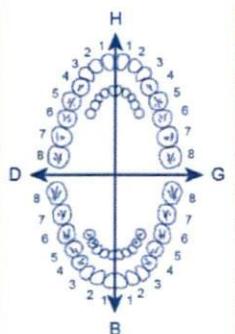
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Dr CHAHI Abdelghani

Spécialiste des maladies
du Coeur et des Vaisseaux HTA
Holter Tensionnel et Holter Rythmique
Epreuve d'Effort et Médecine de Sport



الدكتور شاهي عبد الغاني

عيادة أمراض القلب والشرايين

التسجيل المستمر للضغط الدموي ولتخطيط القلب

اختبار القلب بالجهد

Nom : El Hamdi Mounir Al Naseri

Casablanca, le

17 JUIN 2020

162.60

- Valdecox 50 x 14



44 - Koval 50

- Rofecoxib 50



171,40

Capin 50



28,90 Vitamine E



150,40

Vastarel



16,70

Ventolin



-

Seretide 200



28,80 28,80

150,40

LOT : 19145 PER : 10/2021
PPV : 171,40 DH

AMM N° : 108/19 DMP/21/NNP 28 Comprimés
LOT : 19145 PER : 10/2021
PPV : 171,40 DH

AMM N° : 108/19 DMP/21/NNP 28 Comprimés
LOT : 19145 PER : 10/2021
PPV : 171,40 DH



VENTOLINE 100 mcg

Aérosol 200 doses

PPV 45,30 DH

الدكتور شاهي عبد الغاني
أعياد أمراض القلب والشرايين
Dr. CHAHI Abdelghani
Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Angle Bd Panoramique et Bd 2
Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 - 1^{er} étage
Casablanca - Tel. 05 22 52 05 05



Angle Bd Panoramique et Bd 2 Mars Andalous 3 Rue 14 N°1-1er étage - Casablanca
Tél/Fax : 05 22 52 05 05 / 08 08 39 49 98 - Urgence : 06 61 18 53 87 / 05 22 23 26 27



valable 3 mois

Le 17 JUIN 2010

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné :

Dr. CHAIFI Abdellah
Maladies du Coeur et des vaisseaux

Certifie que Mlle, Mme, M. :

Dra. LIAIMI Aymen Ahmed

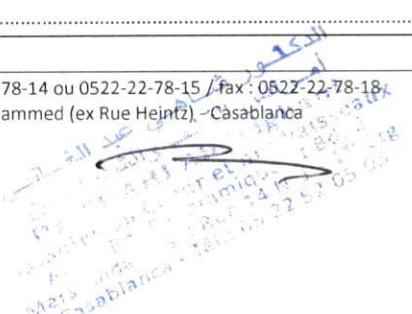
Présente

Nécessitant un traitement d'une durée de :longue

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit)

site : www.mupras.com // mail : reclamation@mupras.com // phone : 0522-22-78-14 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18
Adresse : 6ème étage, Angle Rue Allal BENABDELLAH et Rue Fakir Mohammed (ex Rue Heintz) -Casablanca



ECG

Dr CHAHI Abdelghani

Nom : elhamzi moulayAhmed 0014168

Sex : Male Case No. :

Age : 64Y Lit No. :

Clinique N : Date : 17/06/2020

Section :

Fréquence:	1000Hz	PR Interval:	194 ms
Temps d'écha	11s	QT Interval:	372 ms
FC:	70bpm	QTc Interval:	403 ms
P Interval:	89ms	P Axis:	73.60°b
QRS Interval:	80 ms	QRS Axis:	15.00°b
T Interval:	187 ms	T Axis:	71.60°b

Prompt:

الدكتور شاهي عبد الغفار
أمراض القلب والشرايين
Dr. CHAHI Abdleighani
Cliniques du Coeur et des Vaisseaux
Ancre Bd. Panoramique et Bd. 2
Cars Andalouis 3 Rue 14 n°3 - 1^{er} Etg.
Tunis - Tunisie 22 52 05 05

14/7

Signature Medecin :

